



Bulletin d'inscription au BELAMBRA de Guidel

Membre BN, CA ou délégué	Nom :	Prénom :
Congressiste adhérent	Nom :	Prénom :
Accompagné de	Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :	Ville :
Tél. :		
Association :		
Adresse mail :		

Période de Réservation	Nombre de personnes	Chambre double	Nombre de Personnes	Chambre single	Total
Frais de dossier					15,00 €
Du 15 dîner au 16 repas de midi ⁽¹⁾		94,10 €		128,50 €	
Du 16 dîner au 17 repas de midi ⁽¹⁾		94,10 €		128,50 €	
Du 17 dîner au 18 petit déjeuner ⁽²⁾		76,70 €		104,70 €	
Du 18 dîner au 19 petit déjeuner ⁽²⁾		76,70 €		104,70 €	
Du 19 dîner au 20 petit déjeuner ⁽²⁾		76,70 €		104,70 €	
La taxe de séjour (1,10 €/personne/nuit) est incluse dans les tarifs ci-dessus				TOTAL	

Nous proposons un dîner commun le 17 septembre.

Ce repas est inclus dans les tarifs ci-dessus pour les personnes hébergées au Belambra le 17 septembre.

Dîner du 17 pour les personnes non hébergées au Belambra (pas de frais de dossier). Date limite d'inscription le 1^{er} juin.

24,90 €

Référence(s) du(des) chèque(s) si paiement(s) par chèque(s) :

Fait à _____, le _____ Signature

Inscription pour le 1^{er} mai 2022

Possibilité de régler en deux fois :

1^{er} versement à l'inscription / 2^e versement pour le 1^{er} juin 2022

L'inscription peut se faire :

Par courrier, en joignant à ce bulletin d'inscription :

Le(s) chèque(s) à l'ordre de : « AOMR56 – congrès national 2022 »⁽³⁾

à : M. Gérard Even – 17 rue Paul Gauguin – 56700 Hennebont (06 65 32 89 45)

Par mail et virement bancaire, en transmettant votre bulletin d'inscription à : congres.fnom.2022@gmail.com

Par retour de mail, nous vous transmettrons le RIB du compte ouvert pour le congrès

Les modifications et annulations doivent être communiquées par téléphone et confirmées par courrier ou mail (coordonnées ci-dessus). Merci de ne pas contacter directement le club Belambra.

Elles pourront faire l'objet de frais retenus sur le remboursement :

De la date d'inscription jusqu'à 45 jours avant la prestation : 35 % de frais retenus si la variation dépasse 12 %.

Entre 44 et 22 jours avant la prestation : 60 % de frais retenus si la variation dépasse 10 %.

Moins de 22 jours avant la prestation : 100 % de frais retenus.

(1) Pension complète

(2) Demi-pension

(3) Par commodité, vous pouvez joindre vos chèques lors de l'inscription, ils seront remis à la banque aux dates indiquées ci-dessus

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, aucune adresse ni coordonnée ne seront utilisées à des fins commerciales ou publicitaires.